



Rencontre ministérielle sur l'initiative
« Compact with Africa » du G20 – Accra, Ghana
6 septembre 2017

Déclaration de consensus

Faits marquants de la rencontre ministérielle et points de consensus

Les gouvernements participants au « Pacte avec l'Afrique » (CWA) se sont réunis le 6 septembre 2017 à Accra, au Ghana, pour manifester leur engagement et leur soutien en faveur du programme du Pacte, dresser le bilan des progrès réalisés à ce jour et cerner les prochaines étapes, notamment la mise en place d'un cadre d'apprentissage collégial visant à relever les défis communs au cours des trois prochaines années. Au nombre des pays du Pacte représentés à cette rencontre figuraient le Ghana (hôte), la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Rwanda et le Sénégal. Participaient également à la rencontre d'autres pays qui aspirent à adhérer au Pacte. Il s'agit notamment du Bénin, du Burkina Faso, de la Gambie et de la Guinée. Y ont également pris part la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le FMI (les IFI), ainsi que l'Allemagne, au nom du G20.

La rencontre était pour les ministres une occasion d'échange d'expériences sur leurs pays et d'apprentissage mutuel sur les réformes liées à l'augmentation de l'investissement privé, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte. Les représentants des institutions financières internationales (IFI) ont présenté une vue d'ensemble des trois cadres du Pacte, à savoir: le cadre macroéconomique (FMI), le cadre des affaires (Banque mondiale) et le cadre financier (BAD). Ils ont également décrit le rôle que leurs institutions compte jouer pour accompagner la mise en œuvre du Pacte.

Consensus

Les ministres ont exprimé leur ferme engagement envers les objectifs du Pacte consistant à renforcer la gestion budgétaire et accroître l'investissement privé ; objectifs qui, selon les ministres, cadrent avec leurs propres stratégies et efforts de développement au niveau national. Ils se sont fermement engagés à une mise en œuvre rapide et rigoureuse des engagements stratégiques énoncés dans les documents de leurs pays relatifs au Pacte. D'autres pays ont aussi fait montre d'un vif intérêt à l'égard du Pacte. Relevant par ailleurs le caractère historique du partenariat du G20 avec l'Afrique et du Pacte avec l'Afrique, les ministres ont souligné l'importance de la continuité en matière d'engagement en faveur du Pacte dans le cadre de la rotation annuelle de la présidence du G20.



Au terme des échanges, les ministres ont souligné la nécessité pour le Pacte de contribuer à l'accompagnement des stratégies nationales de transformation économique visant à :

- Maintenir la discipline budgétaire et la stabilité macroéconomique comme base essentielle de développement ;
- Diversifier les économies africaines et les rendre plus résilientes ;
- Poursuivre la croissance inclusive et réduire les inégalités ;
- Résoudre le problème du chômage grandissant des jeunes en Afrique ;
- Cibler les investisseurs privés aussi bien nationaux qu'étrangers ; et
- Prendre en compte les ramifications régionales en matière d'attraction d'investissement, ainsi que la connectivité des infrastructures à l'échelle régionale.

Dans cette perspective et dans le cadre du Pacte, les ministres sont parvenus à un consensus sur:

- **La mobilisation des ressources intérieures.** Les ministres affirment leur détermination à redoubler d'efforts pour accroître la mobilisation des ressources intérieures. À cet égard, ils ont noté que l'augmentation des recettes fiscales doit aller de pair avec l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et de la qualité des services publics, ce qui constitue en effet un contrat entre les contribuables citoyens et leurs gouvernements. Les ministres ont mis en exergue les actions suivantes:
 - Moderniser le système fiscal et assimiler cette modernisation à une dépense d'investissement
 - Favoriser l'apprentissage collégial entre pays du Pacte en matière de mobilisation de ressources intérieures
 - Rapprocher les contribuables de l'administration fiscale ; créer des centres à cet effet.
 - Etudier les moyens de taxer le secteur informel tout en assurant un équilibre entre l'imposition et la nécessité d'encourager l'innovation.
 - Recourir à la technologie dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale dans la perspective d'une économie numérique.
 - Renforcer la capacité de planification et de gestion en matière d'investissement public, y compris les PPP; les pays devraient notamment envisager de créer des capacités pour la préparation des études de faisabilité sur les projets potentiels de nature à attirer des partenaires d'investissement privés.



- **Cadres des affaires.** Les ministres ont convenu de la nécessité d'une administration publique réceptive aux investisseurs – nationaux et étrangers – et sensible à leurs préoccupations. À cet égard, ils ont souligné leur engagement envers:
 - Une meilleure coordination avec le gouvernement dans le sens d'une d'amélioration du climat des affaires
 - Le renforcement du dialogue entre les secteurs public et privé
 - Une amélioration des cadres juridiques en vue de les rendre plus clairs et d'assurer une résolution rapide des problèmes auxquels font face les investisseurs
 - Un renforcement des structures de promotion des investissements en mettant a disposition une liste de projets réalisables préparée à l'avance
 - Une approche régionale – inciter les voisins à mener des réformes pour attirer l'IED vers la région et pas seulement les pays
 - Une amélioration significative de leur classement dans le classement "Doing business"

- **Cadre financier.** Les ministres se sont engagés à collaborer avec les IFI et autres institutions concernées en vue de mettre au point des instruments financiers de réduction des risques.
 - Le niveau croissant des ratios dette/PIB dans les pays africains et leurs effets négatifs sur leurs économies reste une question fondamentale à régler. Il importe d'examiner les instruments innovants permettant de faire face au fardeau de la dette de sorte à permettre aux pays du Pacte de bénéficier des faibles taux d'intérêt prévalant au niveau international.
 - Des places boursières régionales pour relier les pays
 - Nécessité d'avoir des cadres de réglementation financière permettant d'assurer la solidité des marchés financiers et de capitaux intérieurs
 - Mobiliser et tirer parti du financement de la diaspora
 - Le Pacte doit aider à projeter une image positive de l'Afrique sur les marchés financiers internationaux.

- **Attentes vis-avis des IFI.** Il est attendu de la Banque mondiale, du FMI et de la Banque africaine de développement qu'ils élaborent des plans d'action spécifiques aux engagements de chaque pays et visant à accompagner les principales réformes stratégiques et les programmes de politiques de transformation.

- **Attentes vis-avis des pays du G20.** Il est attendu des pays du G20 qu'ils favorisent des investissements spécifiques appréciables en Afrique, dans le but notamment de pallier le déficit en matière d'infrastructure. Des investissements conséquents et la promotion du commerce par le G20, le financement et l'atténuation des risques s'avèrent nécessaires pour inciter le secteur privé à engager de nouveaux



investissements en Afrique. L'état de préparation des pays du Pacte exige désormais que les pays du G20 soient plus précis sur la manière dont ils comptent aider à attirer les niveaux requis de capitaux privés supplémentaires vers les pays du Pacte ayant engagé des réformes et des mesures de réduction des risques.

- **Une plateforme d'apprentissage collégial pour les ministres des finances.** Les ministres ont trouvé les discussions de la journée fort utiles et jugé bon de les poursuivre pour aboutir à la création d'un « Club » qui servirait de tribune pour la poursuite des échanges et l'encouragement mutuel dans la mise en œuvre des programmes nationaux de développement économique, notamment dans le cadre du Pacte. Une telle tribune permettra de cerner les pratiques exemplaires et les principaux défis en Afrique, en plus de s'inspirer des meilleures pratiques en vigueur à l'échelle mondiale. A cet effet, les ministres ont :
 - Remercié le ministre ghanéen des finances pour l'organisation de la rencontre.
 - Remercié le Centre africain pour la transformation économique (ACET), qui a bien voulu aider à l'organisation et à la préparation d'importants documents de référence pour la rencontre, lui demandant de servir de secrétariat dans le cadre de la plateforme d'apprentissage entre pairs.
 - Les ministres ont noté qu'un solide processus d'analyse et de recherche permettra d'éclairer le processus d'apprentissage collégial. Cette recherche s'appuiera sur l'analyse des IFI, mais englobera également des études de cas multi-pays, une analyse comparative interrégionale, l'approvisionnement en données et des enquêtes, ainsi que des évaluations macroéconomiques adaptées. Il ont convenu de la nécessité de commencer par une étude sur la mobilisation des ressources intérieures.
- **Mécanisme d'évaluation par les pairs.** Un mécanisme d'évaluation par les pairs dans le cadre du Pacte aura pour effet de favoriser la responsabilité mutuelle, fournir des possibilités d'apprentissage entre pairs et servir d'intermédiaire aux pays du Pacte. Il permettra également de suivre en permanence et en temps réel les progrès réalisés dans les pays du Pacte. Il s'agit d'un mécanisme qui s'inspirera du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et prendra en compte les bonnes pratiques tirées d'autres expériences, dont celle de l'OCDE.
- Le Centre africain pour la transformation économique (ACET) assumera, en partenariat avec des institutions dans les pays du Pacte et des institutions régionales telles que la Commission économique pour l'Afrique et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), un rôle de coordination en matière de mise en œuvre du Pacte et de facilitation en matière d'apprentissage collégial, d'analyse et de mesures d'évaluation par les pairs.



- **Convocation à l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale / FMI d'octobre 2017.** La présente déclaration de consensus doit être communiquée au G20 et aux institutions financières internationales (IFI), et une session d'échange d'informations devrait être organisée à l'occasion des Assemblées annuelles de la Banque mondiale / FMI en 2017. Une telle session offrira l'occasion aux ministres des finances des pays du Pacte de présenter les conclusions de la rencontre ministérielle aux représentants du G20 et autres parties intéressées.

Conclusion

Il existe un ferme consensus selon lequel une démarche fondée sur le partenariat favorisera la mise en œuvre du Pacte. Les gouvernements africains, les IFI et le G20 travailleront de concert pour atteindre les objectifs du Pacte, tandis que l'ACET et d'autres institutions africaines accompagneront la mise en œuvre. Les ministres ont salué le brio avec lequel l'Allemagne préside le G20, se félicitant de l'attention constante accordée à l'Afrique pendant la présidence allemande du G20. Les ministres ont remercié la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour leur participation et soutien au Pacte. Ils ont également remercié le gouvernement ghanéen, en particulier le ministre des Finances, Ken Atta-Ofori, et le ministère des Finances du Ghana, d'avoir bien voulu abriter la réunion. Enfin, les ministres ont exprimé leur reconnaissance à toutes les équipes des pays du Pacte qui contribuent à la mise en œuvre de cette importante initiative.

Les ministres se réjouissent à l'idée de se réunir à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale /FMI, prévue à Washington en octobre 2017.

Les ministres attendent avec intérêt de pouvoir se réunir à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale / FMI à Washington, en octobre 2017 et pour établir un groupe de travail technique des différents ministères des finances des pays de la CWA.